

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 MAI 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt-trois mai, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LECHERBONNIER Claude, Maire.

Etaient présents : MM RABAGLIA Patrick, MOREL Roland, ERNAULT Jean-Michel, Mmes de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, CONSTANT Sylvie, GILLOT Marie-Claude, MM. BAHIER Paul, CORBEAU Dominique, DRÔLON Michel, GUESNON Félix, LAIR Serge, LERAY Christophe, PRODHOMME Michel, RECTON Alain, TOUDIC Gérard, Mmes LE MONNIER Françoise, MOREL-GILLOT Dominique, SALLÉ Thérèse, KUHN Pierrette, MC BRIDE Lynne.

M FERRÉ Didier, absent excusé, a donné procuration à M. LERAY Christophe
M NEVEU André, absent excusé, a donné procuration à M. GUESNON Félix
M LEDEMÉ Régis,, absent excusé, a donné procuration à M. ERNAULT Jean-Michel
Mme SOUVRE Martine, absente excusée, a donné procuration à Mme CONSTANT Sylvie
M SAIGNIER Alain, absent non excusé,
Mme HUARD Laura, absente non excusée,
Mme KING Carole, absente non excusée,

Date de convocation du Conseil : 12 mai 2017

Membres en exercice : 28

Membres ayant pris part à la délibération : 25

Secrétaire de séance : Mme KUHN Pierrette

Signature du registre

Monsieur le Maire informe le Conseil de deux rajouts acceptés à l'ordre du jour :

1 - Fleurissement

2 - Abre de Noël

1 - Fleurissement

M le Maire donne la parole à Mme Constant Sylvie. Elle fait savoir au Conseil que la commission fleurissement s'est réunie. L'achat de jardinières prévu pour la commune de Passais est reporté à l'année prochaine.

Deux devis ont été sollicités pour le fleurissement sur les 3 sites de Passais, St Siméon et L'Épinay:

-Entreprise HENRI "Les Floralties" de Domfront pour un montant de 1 916 €, assurant la livraison

-CAM de Gorrion pour un montant de 1 960 €, n'assurant pas la livraison

C'est donc l'entreprise Henri de Domfront qui a été retenue.

Arrivée de M Ernault Jean-Michel à 20 h 45

2 - Arbre de Noël

Mme Constant propose trois dates pour l'animation de Noël :

- ✓ le 08/12/2017
- ✓ le 16/12/2017
- ✓ le 22/12/2017

La date retenue est le vendredi 22/12/2017

Le coût du spectacle est de 600 € avec le prestataire retenu.

3 - Création section équestre sur le collège de Passais : prise en compte contingences matérielles

Monsieur Rabaglia prend la parole et informe le Conseil de la création éventuelle d'une section équestre sur le collège de Passais. La dite section est demandée depuis 3 années par le haras des Perchers.

Il y a eu une première approche l'an passé avec le Principal du collège René Goscinny / M Vacher puis une deuxième approche avec le nouveau Principal du collège.

pourquoi un tel projet ?

⇒ Beaucoup de jeunes sont intéressés par le domaine équin.

Ce projet ne démarrera pas avant la rentrée scolaire 2018-2019.

⇒ Organisation de sauts d'obstacles

Qui participent au projet ?

⇒ le centre équestre de Domfront

⇒ le centre équestre de Juvigny

⇒ le Haras du Percher

Ce projet porte :

1. sur une initiation pour les classes de CM1, CM2 et 6ème
2. sur un objectif d'amener les classes de 5ème, 4ème et 3ème au championnat de France

Pour les élèves venant de l'extérieur, il faut réfléchir à un hébergement et au transport par minibus d'un site à un autre.

Arrivée de Mme Gillot Marie-Claude à 21 h 20

Un listing des différentes actions à mener est énuméré.

M Morel prend la parole et fait savoir que la base de Torchamp pourrait héberger 15 à 20 enfants
La commune n'aura pas d'engagement financier

Mme de Vallambres insiste sur la discrétion des membres présents de l'information donnée.

Mme Gillot-Morel fait savoir que la présidente de l'association Equi-Percher remercie le Conseil municipal du versement de la subvention pour 2017.

4 - Régularisation parcelle terrain cimetière

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une petite partie d'une parcelle vendue dans le cimetière, suite à l'arasement partielle de la haie lors de l'agrandissement du cimetière, appartient à un particulier ayant en propriété du terrain en limite du cimetière de Passais. La partie à régulariser porte sur une superficie d'environ 15 m². Eventuellement, il y aurait une petite partie supplémentaire à acheter. Un géomètre doit être sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à traiter cette affaire.

5 - Te61

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2333-2 à L.2333-5, L.3333 à L.3333-3-3 et L.5212-24,

Vu les articles 1638 et 1639 A bis du Code général des impôts,

Le Maire

Expose :

- que par arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, il a été créé, à compter du 1^{er} janvier 2016, la commune nouvelle de PASSAIS VILLAGES, issue de la fusion des communes de Passais la Conception, L'Épinay-le-Comte et Saint-Siméon.

Rappelle :

- les modalités de perception de la TCFE :
 - En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité le Territoire d'Énergie Orne (Te61) perçoit à la place ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE au 1er janvier de l'année est égale ou inférieure à 2000 habitants ou dans lesquelles la taxe était déjà perçue par le syndicat au 31/12/2010 ;
 - Pour les autres communes, la perception de la taxe par le Te61 peut être décidée par délibérations concordantes de la commune et du syndicat (Te61).

Monsieur le Maire expose :

Considérant le décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides à l'électrification rurale, modifié par le décret n°2014-496 en date du 16 mai 2014 qui précise les différentes catégories de travaux éligibles aux aides et fixe les règles d'attribution de celles-ci, ainsi que les modalités de gestion,

Considérant le IV de l'article 2 du décret du 14 janvier 2013 qui précise la mise à jour des listes des communes relevant du régime d'électrification rurale qui intervient à chaque renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant l'arrêté préfectoral NRO : 1111-15-00060 relatif à la création de la nouvelle commune de "PASSAIS VILLAGES3 qui réunit les communes rurales de Passais la Conception, L'Épinay-le-Comte et Saint-Siméon.

Monsieur le Maire rappelle que le Te61 finance à hauteur de 100% les travaux du service de distribution publique d'électricité des communes rurales constituant la commune nouvelle et que pour continuer à bénéficier de ce mode de fonctionnement il appartient à la commune nouvelle de rédiger une délibération concordante entre la commune nouvelle et le Te61.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise le Territoire d'Énergie Orne à continuer de percevoir directement la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) de la commune nouvelle ;

En application des articles L.5211-3 et L.2131-1 du CGCT, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

6 - Fenêtres mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil du refus de la DETR par la Préfecture et portant sur le remplacement des fenêtres de la mairie par des fenêtres en PVC. L'ABF sollicitée préconise des fenêtres en bois. Un devis a déjà été sollicité pour un montant de 10 920 €.

Mme de Vallambres demande un nouveau devis incluant également le changement de l'arrondi.
M Rabaglia demande la visite de la commission bâtiments en présence de M GILLOT, menuisier.

7 - Remboursement aux élus de frais engagés

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M Rabaglia Patrick a réglé une somme de 13.08 € TTC pour la publication d'une annonce à LBC FRANCE portant sur la location d'un logement communal sur la commune déléguée de Saint-Siméon. Il convient donc de procéder au remboursement des frais engagés par M Rabaglia, Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 13.08 € à M Rabaglia Patrick.

8 - Modification du PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une modification envisagée du PLU. Le dossier est en cours et porterait sur l'instruction de petites modifications à la marge sur 2 ou 3 points qui posent problème et une modification du zonage. Monsieur le Maire travaille sur ce dossier conséquent.

9- Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ Rencontre avec M VENANT, Secrétaire Général de la Préfecture portant sur la décision de suppression des cartes nationales d'identité dans les communes non équipées qui sera certainement revue pour Passais Villages. Une évolution positive pourrait s'envisager
- ✓ Achat probable de 2 parcelles dans le lotissement Bellefontaine (demande écrite reçue en mairie).
- ✓ DPU (maison Mme CHATEL-BOISGONTIER) : pas de préemption
- ✓ Organisation d'un mini concert le dimanche 27/08/2017 : la pizzeria de Passais Villages demande l'autorisation de mise en place de tables et de chaises sur la voie publique - autorisation donnée par le Conseil.
- ✓ Demande d'organisation d'un festival le samedi 26/08/2017 - organisateur M ROBERT Gary - attendre plus d'informations (un dossier précis lui a été demandé).
- ✓ Lecture courrier du Parc Normandie-Maine portant sur l'élaboration d'un parcours
- ✓ Problème de la démographie médicale : Intervention de Mme de Vallambres, de Monsieur le Maire

Une réflexion est à mener rapidement quant à l'évolution médicale sur notre territoire.

Dans quelle condition et dans quel local ?

- ✓ lecture d'un courrier de DECHANCÉ Optique (de St Hilaire-du Harcoüet) proposant un déplacement sur la commune à raison d'une matinée par mois pour contrôle de vue et réglage de lunettes. Proposition non validée par le Conseil.

Fin de séance : 23h 20

Monsieur le Maire



Mme KUHN Pierrette,
Secrétaire,